



# REVENU EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2025

NE PAS INDICER LES CENTIMES - LAISSEZ VIDE LES RUBRIQUES QUI NE VOUS CONCERNENT PAS

## ACTIVITÉS SALARIÉES - ANNEXES 03 ET 04

	Code	Contribuable 1	Contribuable 2
Revenu (annexe 03)	100		
Principal (total de vos différents revenus)			
Accessoire (total de vos différents revenus)	105		
Allocations (familiales, naissance, etc.) totales non versées par l'employeur	110		
Administrateur (total de vos différents revenus)	120		
Frais (annexe 04)	140		
Transport			
Repas ou séjour hors du domicile	150		
Autres frais professionnels	160		
Frais pour activité salariée accessoire	165		

## ACTIVITÉS INDÉPENDANTES

Principale : chiffre d'affaires total =	180		
Accessoire : chiffre d'affaires total =	185		
Perte commerciale non compensée et perte sur Participations qualifiées commerciales	186		
Société en nom collectif / commandite (raison sociale) :	190		
Cotisations AVS comptabilisées :			
Contribuable 1			
Contribuable 2			

## AUTRES REVENUS DE TOUTE NATURE

Sauf revenus de fortune → code 445

## INDEMNITÉS POUR PERTE DE GAIN

Assurance-chômage (AC) et service militaire (APG)	200		
Maladie et accidents (total de toutes vos indemnités journalières)	210		
Assurance-invalidité (total de toutes vos indemnités journalières)	220		
Total des codes 100 à 220	230		

Déduction pour double activité des conjoints/partenaires enregistrés

## RENTES ET PENSIONS

1 <sup>er</sup> pilier : rentes AVS et AI (rentes LAA à déclarer sous code 270)	240		
2 <sup>er</sup> pilier : rentes provenant d'institutions de prévoyance professionnelle (prié de compléter le chiffre 8, page 4 ci-après)	250		
3 <sup>er</sup> pilier A : rentes provenant de formes reconnues de la prévoyance individuelle liée	260		
3 <sup>er</sup> pilier B : autres rentes et pensions	270		
Rentes alimentaires obtenues (prié de compléter le chiffre 1A, page 4 ci-après)	280		

## PRIMES ET COTISATIONS D'ASSURANCES

Assurances maladie et accidents, assurances sur la vie (total famille)	300		
Formes reconnues de prévoyance individuelle liée (3 <sup>er</sup> pilier A)	310		
Rachats d'années d'assurance (2 <sup>er</sup> pilier, caisse de pension)	320		
Cotisations des indépendant-e-s	330		
Autres cotisations contractuelles des salariés (indemnités journalières, etc.)	340		

## TOTAL PAR CONTRIBUABLE (total des codes 230 à 340)

## REPORT DU TOTAL CONTRIBUABLE 2

## CUMUL (398 + 399)

Votre conjoint-e/partenaire enregistré-e vous seconde-t-il/elle régulièrement et dans une mesure importante dans l'exercice de votre profession ou dans l'exploitation de votre entreprise ? oui  non

# REVENU ET FORTUNE EN SUISSE ET À L'ÉTRANGER 2025

## TITRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE LA FORTUNE

Code	Revenu	Fortune au 31.12.2025
Report du code 400		
Titres et autres placements / gains de loterie (annexes 01 et 01-1)	410	
Numéraire, billets de banque, or, autres métaux précieux et crypto-monnaies	420	
Successions non partagées	425	
Autos, motos, chevaux de selle, collections, bijoux, bateaux, tableaux, etc.	430	
Assurances sur la vie (assurances de capitaux et assurances de rentes) (annexe 02)	435	
Objets mobiliers : 30% valeur d'assurance =	440	- 60'000 ou 120'000 (couple) =
Autre fortune et revenus de fortune : Exploitants du sol : animaux	445	Exploitant du sol : matériel d'exploitation
		= 450
Fortune placée dans des sociétés en nom collectif ou en commandite simple	460	
Autres actifs d'exploitation sauf immeubles et placements commerciaux	465	
Déduction des intérêts de capitaux d'épargne	480	
Frais d'administration de titres	490	
Mises dans les loteries	495	

## IMMEUBLES, TERRAINS ET FORêTS (annexe 07)

Immeubles privés	500	
Immeubles commerciaux	510	
Droit d'habitation gratuit, sous-location, etc.	530	
Frais d'entretien d'immeubles privés et investissements destinés à économiser l'énergie et à ménager l'environnement	540	

## INTÉRêTS ET DETTES

Privilégiés	610	
Exploitation	615	

## DÉDUCTIONS SPÉCIALES SUR LE REVENU

Frais de perfectionnement et de formation (annexe 04)	618	
contribuable 1 + contribuable 2		
Rentes et charges durables et versements à des partis politiques (annexe 05)	620	
Pensions alimentaires versées (prié de compléter le chiffre 1B, page 4 ci-après)	630	
Cotisations AVS / AI / APG / AC versées par des personnes sans activité lucrative	640	
Déduction pour frais de garde (se référer aux instructions)	670	
<b>REVENU NET (Total des codes 400 à 640 + 670)</b>	650	
Loyer annuel net		
Déduction sociale pour le logement (se référer aux instructions)	660	
Déduction pour personne(s) à charge	680	
<b>Déférence : Code 650 moins codes 660 et 680</b>	690	
Déduction pour contribuable modeste (se référer aux instructions)	695	

## REVENU / FORTUNE INTERMÉDIAIRES

Frais médicaux et dentaires - Frais liés à un handicap (annexe 05)	710	
Dons à des institutions d'utilité publique (annexe 05)	720	
Déduction pour famille (se référer aux instructions)	725	
<b>Sous-total [(code 700) moins (codes 710 à 725)]</b>	730	

## REVENU IMPOSABLE ET FORTUNE IMPOSABLE

Parts résultant de la situation de famille	810	
<b>REVENU DÉTERMINANT POUR LE TAUX (QUOTIENT FAMILIAL)</b>	820	